

03 mai 2024 -17:50

Appartient à Conseil des ministres du 3 mai 2024

Désignation de l'Autorité nationale de sécurité en tant qu'autorité belge responsable pour le service public réglementé

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à un service public réglementé.

Le service public réglementé (Public Regulated Service ou PRS) fait partie du programme Galileo, qui est le système mondial de radionavigation par satellite de l'Union européenne. Le service public réglementé est un service de navigation chiffré destiné aux utilisateurs ayant obtenu une autorisation à cet effet de la part des autorités ainsi qu'un accès aux applications sensibles exigeant une continuité de service élevée (par ex. des applications destinées aux services de secours, à l'armée, à la police, etc.). Etant donné que le signal du PRS est doté d'une sécurisation spécifique, l'accès doit y être limité.

Conformément aux instruments européens, le projet prévoit que l'Autorité nationale de sécurité (ANS) est chargée de veiller au respect de ces normes et de procéder aux analyses nécessaires dans le cadre de la sécurité nationale, envers les utilisateurs sur le territoire belge.

Le projet est transmis pour avis au Comité permanent R, à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be